

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE SAINTE FOY SAINT SULPICE**

SEANCE DU 20 MARS 2026

Del2026-03-10

Date de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqué le 16 mars 2026 par M. MIMANDRE Mickaël Maire sortant, s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François BACHELLERIE, doyen d'âge.

PRESENTS : MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - TRICAUD M. - THIVOLET D. - BACHELLERIE J-F. - COUTURIER C. - JURINE T. - REBOUX A. - DE OLIVEIRA F. RICO S. - REY M. - GAUDIN S. - ARTHAUD V. - PÉPIN L.

ABSENTS EXCUSES : Madame MOREL Paulette (a donné procuration à Mme TRICAUD Magali)

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BACHELLERIE Jean-François

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le conseil municipal comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 12 suffrages exprimés pour la liste de Monsieur Gilles PONVIANNE ;

Le conseil municipal, par 12 voix POUR / 3 ABSTENTION / 0 voix CONTRE :

ELIT la liste de Monsieur Gilles PONVIANNE ;

INSTALLE :

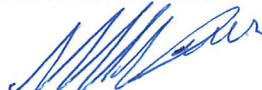
- Monsieur Gilles PONVIANNE en qualité de	1 ^{er} adjoint ;
- Madame Magali TRICAUD en qualité de	2 ^{ème} adjointe ;
- Monsieur Dominique THIVOLET en qualité de	3 ^{ème} adjoint ;
- Madame Paulette MOREL en qualité de	4 ^{ème} adjointe ;

AUTORISE Monsieur Mickaël MIOMANDRE à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 20 mars 2026

Le Maire

Mickaël MIOMANDRE




Le secrétaire de séance,

Jean-François BACHELLERIE

